

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUITIÈME (488^e) RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, TENUE LE 21 MAI 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11940

Contingentement et critères de sélection du programme de baccalauréat en intervention plein air pour l'année 2020-2021

- ATTENDU** le Règlement général 2 « Les études de premier cycle »;
- ATTENDU** la Procédure relative à l'admission au premier cycle;
- ATTENDU** la résolution CET-3882 de la Commission des études relative à l'approbation du programme de baccalauréat en plein air et tourisme d'aventure;
- ATTENDU** la résolution CET-6916 de la Commission des études relative aux modifications apportées au programme de baccalauréat en plein air et tourisme d'aventure portant, entre autres, sur le changement d'appellation dudit programme;
- ATTENDU** la résolution CAD-11658 du Conseil d'administration relative au contingentement et aux critères de sélection du programme de baccalauréat en intervention plein air pour l'année 2019-2020;
- ATTENDU** la résolution du comité d'Unité d'enseignement en intervention plein air;
- ATTENDU** la résolution CERC-8246 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative au contingentement et aux critères de sélection du programme de baccalauréat en intervention plein air pour l'année 2020-2021;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur proposition de Mme Denyse Blanchet, appuyée par Mme Cynthia Harvey, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** autoriser, pour l'année 2020-2021, un nombre maximum de vingt-quatre (24) nouveaux étudiants inscrits au programme de baccalauréat en intervention plein air (7309);
- 2- **D'** approuver, pour la même année, la répartition du nombre des admissions et les critères de contingentement et de pondération du programme de baccalauréat en intervention plein air, tels que définis dans le document annexé à la présente et en faisant partie intégrante.

La secrétaire de réunion,



Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 22 mai 2019